DISCOURS DE MONSEIGNEUR ANDRÉ BOYER-MAS

CONGRÈS NATIONAL EXTRAORDINAIRE
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS
ÉVADÉS - INTERNÉS EN ESPAGNE

Paris le 7 novembre 1965

Transcription à partir d'un double du texte original (Coll. Part.) [1]

Messieurs,

Je ne saurais assez vous dire combien profondément je ressens l'honneur de votre invitation à prendre parmi vous la place que vous avez bien voulu me faire et que votre Président national m'a offerte, avec une confiance qui m'oblige beaucoup.

Rien, pourtant, dans mes circonstances personnelles de ce moment de ma vie, ne m'eût déterminé à venir recevoir cette investiture, si je n'avais pas cru trouver, au sein de ces assises nationales, l'occasion de satisfaire à l'un de mes devoirs envers vous principalement et, du même coup, à l'égard de quelques autres.

Ce devoir est celui qui vous a été le moins rendu, celui de l'histoire. Aucun autre épisode de la Seconde guerre mondiale concernant tant de Français, ne semble être plus méconnu ou ignoré. Les mémorialistes y ont fait à peine une allusion fugitive. Des ambassadeurs ont donné l'histoire de leur mission et, alors, en ont traité plus au long. Mais, sans écrire tout à fait dans le style propre à la "Carrière", à laquelle d'ailleurs ils n'appartenaient pas, ils n'ont pas assez évité de se disputer entre eux les mérites de l'affaire. D'autres auteurs ont publié le récit de leur aventure personnelle, souvent dans le genre romanesque, riche en fantaisie héroïque. Mais les deux ou trois ouvrages les plus sérieux et estimables ont visiblement ignoré les documents authentiques et ont négligé de consulter ceux des acteurs qui, pour n'être pas dans le rang, connurent d'autant mieux la réalité des problèmes et la vérité générale de l'affaire.

À un quart de siècle de l'épisode ibérique de la lutte pour la libération de la France, vous, Messieurs, Combattants, Évadés et Internés en Espagne, vous avez lieu de vous plaindre de la méconnaissance dont vous souffrez l'injustice. Et, moi-même, en présence de la demande qu'a bien voulu m'adresser votre Président national, d'une foule de renseignements que, selon sa propre expression, je suis indiscutablement le seul à pouvoir procurer, d'une documentation qui puisse donner une vue absolument impartiale de tous ces évènements, je m'accuse de ne l'avoir pas fait plus tôt, mais non sans vous

[1] Le texte original est consultable aux Archives Nationales (72 AJ/71, Dossier 2, pièce 1c).

demander le bénéfice de cette circonstance atténuante à savoir, que c'est la première fois que je suis requis de le faire publiquement, sans compter que peut-être l'heure n'était pas venue: « sur des sujets qui mettaient les passions à vif, une information objective eût mis de l'ordre dans les esprits" comme a dit à un autre sujet, le général de Gaulle » (*Mémoires de Guerre*, tome III, p. 112).

Nous voyons, pourtant, que rarement une œuvre de vérité est une œuvre de paix, dans l'immédiat. Ce n'est que plus tard qu'elle porte des fruits de justice.

Aussitôt après la fin de la Seconde guerre mondiale tout ce qui faisait référence à l'Espagne était, a priori, suspect, douteux, contesté, odieux : c'était le nom même qui était en cause. « C'est ton nom seul qui est mon ennemi », dit Juliette à Roméo. Aujourd'hui ce n'est « pas le souffle glacial et dévastateur d'une vérité morte » dont vient de parler Robert Escarpit, (*Le Monde*, 26 octobre 1965) que je veux faire passer sur votre auditoire, mais celui purificateur et justificateur de la vérité qui ne meurt pas quand, une fois, elle a existé, dont la chaleur intensifie l'union de la famille que vous formez, née, jadis, dans les douleurs de la patrie.

Je ne réponds pas à votre désir par un discours, ni même seulement par des statistiques dont vous connaîtrez et pourrez faire apprécier la froide éloquence. Pour conférer une fécondité aux chiffres de l'effectif de ceux qui allèrent rejoindre les Forces Françaises Libres, par l'Espagne et le douloureux labyrinthe de l'internement et celui de la résidence surveillée ou bien, avec la chance, plus heureuse, mais non moins méritoire, de n'être tombé dans aucune entrave; pour donner cette vue d'ensemble et impartiale des évènements comme vous le souhaitez, et faire entrer tous les hommes de bonne volonté et de bonne foi dans la compréhension de cette affaire de guerre, c'est un témoignage que j'ai la volonté, le droit et le devoir d'apporter à la barre de l'Histoire. Je pense que je n'y trouverai pas d'autre paix que celle de ma conscience, mais elle seule m'intéresse. Je désire que mon témoignage vaille pour tous vos camarades Évadés et Internés qui sont groupés dans des associations sœurs de la vôtre, auxquels je suis lié par les mêmes obligations, après avoir partagé les mêmes épreuves. Qu'il vaille, aussi, pour toutes les autorités qui ont à en connaître utilement.

Enfin, je voudrais que vous me fassiez l'honneur de votre confiance sur un point spécialement personnel. Dans la mesure où je me trouverai contraint de me mettre en cause, je vous prie de considérer que ce sera toujours, au moins dans mon intention formelle, pour répondre aux exigences essentielles du témoignage. C'est inévitablement moi qui parle et de ce que je sais de science personnelle et directe. Si je ne sais pas assez éviter l'odieux du moi, c'est sans aucune arrière-intention.

Pourtant, ce n'est pas que j'ignore la mauvaise opinion et, même, les mauvais sentiments de certains à mon égard, dont les pires semblent avoir pris leurs références, quoique à rebours, dans *Gringoire*, *Je suis partout*, *Aujourd'hui* et *La Gerbe*. C'est que non seulement je n'ai plus le temps, si tard, de m'en occuper, mais que j'ai tout dépassé.

Je devrais vous dire en confidence, que si j'ai fait pour vous quelque chose qui soit revêtu d'une grâce particulière, ce n'est pas dans l'action vive et chaude, menée à la tête d'une sorte d'escadron volant, formé de volontaires venus des consulats, instituts et lycées de notre pays en Espagne, ou des rangs de la colonie française dans ce pays, ou de quelques-uns choisis dans vos rangs, c'est après, et non pas exactement à partir de la sortie du dernier de vos camarades. J'eus alors à m'occuper d'une cinquantaine de français qui, étant entrés en Espagne, les armes à la main, furent pris et condamnés à mort. Après cinq années de commune patience et d'efforts, ils furent mis en liberté conditionnelle, sous ma caution morale et matérielle et, aussitôt, expulsés et rapatriés.

L'œuvre d'utilité essentielle à l'établissement des dossiers où se trouvent les preuves qui justifient pour chacun de vous vos droits au Statut des Évadés et Internés de la Résistance, je l'ai commencée il y a 15 ans. Alors, solitaire, devenu l'objet de manœuvres hostiles et combinées, tandis que d'une part, j'étais privé des moyens et des facilités officielles propres aux ambassades, celle de France en Espagne où je devais cesser mes autres activités, et que, d'autre part, dans le cadre même de ma hiérarchie propre, la nécessité de ma mission était mise en cause, avec la seule confiance de la Croix-Rouge Française, j'ai établi, dans l'indépendance la plus gratuite, onéreuse au seul dévouement d'une secrétaire et à moi-même, le bureau de la Croix-Rouge Française en Espagne. J'y ai conservé les archives qui m'ont permis de répondre, depuis, à des milliers de demandes de renseignements et d'attestations. Aujourd'hui, tandis qu'une ambassade renouvelée depuis longtemps et dévouée à votre cause m'apporte son obligeant concours, une grande Société m'a déchargé, depuis trois ans, du poids du local et du secrétariat en m'offrant dans sa maison, une secrétaire et un bureau.

Cela dit, non sans gêne et confusion - ces incommodités qui peuvent voisiner avec la hardiesse -, je constaterai que je n'ai pas rencontré l'occasion de parler à un groupe d'évadés depuis le jour - et je le dis sans ironie aucune - pour moi d'agréable mémoire, où, au camp de concentration de Miranda-de-Ebro, vous avez accueilli mes premières paroles par de retentissants coups de sifflets. C'était le 23 novembre 1943. Les autorités espagnoles avaient invité pour ce jour-là les Alliés présents en la personne des divers Attachés militaires, (l'italien s'était glissé parmi eux,) et pour le lendemain ceux de l'Axe, à visiter le camp dont l'état, bien changé par la bonne volonté espagnole, nos efforts et nos dépenses, avait été jugé présentable. Mes collègues des diverses Croix-Rouge nationales intéressées étaient là. Les uns et les autres déléguèrent en moi leur message. Je commençai cette improvisation par le seul commencement qui s'imposait plus à votre nécessité que directement à la mienne : la gratitude.

Mais je les ai bien compris vos coups de sifflets ! Ils ne m'ont pas offensé et, passée la crainte qu'ils aient pu vous être préjudiciables, je vous en ai été reconnaissant et je les ai utilisés dès le même jour.

Il était évident que je devais préférer l'injure de l'opinion à une justification intempestive par la divulgation de secrets qui pouvaient ruiner notre action. Car, par hypothèse, vous n'étiez pas venus trouver en Espagne un refuge, ce qui était le but,

d'ailleurs légitime, pour d'autres que vous. Vous étiez venus chercher le sentier scabreux, dangereux, difficile et obscur, par lequel vous entendiez rejoindre les Forces Françaises Libres, au combat. Je dis tout de suite à votre honneur, que cette hypothèse s'est vérifiée exacte à une centaine d'exceptions près sur le total de vos effectifs, ce qui constitue une incidence absolument négligeable. Le nombre infime de ceux que séduisirent les délices de l'hospitalité trouvée chez des parents et amis et amies, ou les invitations de rares agents de Vichy à retourner en France, ne dépasse pas la centaine.

Et la preuve que telle était bien votre véritable intention patriotique et que nous ne nous trompions pas en faisant de votre sortie d'Espagne le principal de notre souci, auquel il fallait, au besoin, sacrifier le vôtre : celui dont vous souffriez présentement, qui était comme la forme spécifique des périls, des souffrances, des sacrifices de la bataille déjà commencée, c'est la devise même que vous avez donnée à votre association : Mañana !

Tous les hommes, dans la brièveté de la vie, attendent.

Si l'espoir qui les fait vivre est la loi la plus commune, parfois aussi la mort est l'objet, non de leur espoir, mais de leur espérance. Mais la plainte, l'impatience de l'attente, trouve une expression plus parfaite dans le *Mañana*, que dans ce mot français qui semble plus précis quand il n'est pas prononcé avec mélancolie : *Demain*. Le *Mañana* qu'on vous assignait, qui vous était souvent une fausse joie, une déception, que vous entendiez dans le Camp de Miranda, dans les prisons, dans les hôtels et dans tous ces divers lieux, avec des résonnances diversement douloureuses, nous étions les premiers à en mesurer la valeur de promesse. Quoi qu'il en soit, *Mañana* devenait *Aujourd'hui*, et le soleil du *Jour-J* se leva sur Algésiras, Setubal, Malaga surtout, Gibraltar souvent. Si, dans une fatale indiscrétion, j'avais pu vous expliquer les choses, voici ce que je vous aurais dit en mêlant le rappel des choses que vous pouviez savoir autant que moi, à des révélations qui n'ont pas été encore toutes publiées, mais que j'écrivis alors.

Quatre mois après le 7 mars 1936, date de l'occupation de la Rhénanie par les troupes nazies, une guerre civile espagnole avait éclaté, qui avait pris fin de 1er avril 1939 et sacrifié plus d'un million de fils d'une même patrie. Les allemands et les italiens avaient participé au combat dans le camp du vainqueur, avec des sentiments diversement intéressés sur lesquels celui-ci n'avait pas d'illusion. Cependant, il ne devait pas moins en souffrir l'hypothèque. La France avait imaginé un comité international de contrôle pour veiller à la non-intervention, cette position qui assure à ceux qui la prennent, la chance certaine de perdre à la fois sur tous les tableaux.

Le Maréchal Pétain, nommé ambassadeur à Madrid, au lieu de Marcel Peyrouton auquel on avait d'abord pensé, présenta ses lettres de créance, le 24 mars, à Burgos, 3 jours avant la chute de Madrid, 4 jours avant la fin de la guerre civile, un peu plus de 5 mois avant que la France et l'Angleterre ne déclarassent la guerre à l'Allemagne.

L'Espagne, qui avait adhéré au pacte anti-Komintern (27 mars 1939), mais qui se sentait un peu moins l'obligée de l'Allemagne depuis le traité Germano-Russe du 23 août

1939, d'abord se déclara neutre. Cette neutralité paraissait à beaucoup aussi sincèrement volontaire que fragile et temporaire. Comment résisterait-elle aux pressions du dehors qui rencontraient quelques élans de sympathie à l'intérieur ? En tout cas, sous l'ambassade du Maréchal, sous celle du Comte de la Baume et sous celle de Monsieur Piétri, qui couvrent la période dont nous parlons, la France était mal placée en Espagne, mal à l'aise, et ses interventions diplomatiques et consulaires étaient généralement inefficaces. Rien ne nous était plus hostile que la Presse.

Ce ne fut pas que la France, pendant la guerre civile, n'eût trouvé l'occasion de rendre de grands services humanitaires, comme d'avoir accordé le droit d'asile à plus de 15 000 personnes ensuite évacuées en France ou ailleurs. Nous avions aussi des amis que n'obligeait pas la reconnaissance.

Mais dans les malheurs des premiers combats, ce fût, bien vite, venant battre les murs des consulats et de l'ambassade, le flot si lamentable de l'Exode de 1940, dont le débit qui se déversait dans la Péninsule fut coupé par l'arrivée de la Wehrmacht sur la rive droite de la Bidassoa, le 27 juin 1940. Il roulait, dans ses ondes confuses, des éléments bien divers : ceux qui sauvaient les meubles et savaient où trouver un autre toit, ceux qui, asservis par leurs hautes fonctions dans l'État ou leur engagement politique, venaient prendre le temps d'interpréter les oscillations de l'aiguille qui marque le Nord sur la boussole de l'opportunisme. Il y avait ceux qui, sous le choc d'un si grand malheur qui leur paraissait ensevelir tout ce qu'ils avaient cru, aimé, été, ne savaient pas où ils allaient, ni où ils étaient. Nul ne symbolisa ceux-ci, davantage, dans sa gloire humiliée, que le Général Gouraud, que nous vîmes, désemparé, perdu et éperdu dans le voisinage de la gare d'Atocha. Il y avait ceux que marquaient déjà une cruelle expérience de l'ennemi et du malheur et qui venaient de Pologne, d'Autriche, de Hongrie, de Belgique (et pour ce pays je pourrais dire de grands noms), et de tous les pays déjà envahis depuis quelques années. Enfin il y avait, rares comme les pépites d'or dans le sable d'une rivière, les premiers qui cherchaient le chemin de Londres ou d'ailleurs, de ce lieu d'où l'on pourrait continuer la lutte pour la délivrance de la patrie et lui redonner cette indépendance souveraine sans laquelle elle est morte. Nous savons que d'autres ne quitteraient jamais le pays qui participeraient au même combat soit qu'ils allassent former les maquis, soit qu'ils trouvassent où que ce fût, assez de surface humaine et patriotique collée à la plante de leurs pieds nus, pour être, n'importe où, et n'importe comment, les défenseurs de la liberté nationale et humaine. C'est bien de ces combattants que l'on pourrait dire en toute vérité que seul Dieu les connaît tous et reconnaît les seuls vrais.

Pour ce passage, en ce qui concerne les Français qui allaient rejoindre la France Libre, je ne puis donner un chiffre certain. Ils étaient munis d'un passeport ou d'un titre de voyage. Cependant, si vous me pressiez de faire une estimation de ce contingent, hormis le nombre des agents qui passaient et repassaient par l'Espagne, sans prendre la rigoureuse responsabilité de ce chiffre, je vous donnerais celui de 3 000. Je sais que c'est là le tiers du chiffre que fournissent ceux qui arrivent à un total, pour tout le temps de la guerre, de 30 000, tandis que je ne dépasse pas 23 000 environ.

Le goutte-à-goutte de clandestins passés par l'Espagne et partis pour la France Libre, qui va de la fin de l'exode à novembre 1942, est seulement de 200. Mais nous avions déjà recueilli des morts, 11 cadavres de jeunes français rejetés par la mer à Vigo, Grove, La Coruna, au début de 1940, trois aviateurs tombés avec leur avion dans les Pyrénées centrales, en juin de la même année, à Tramacastilla-de-Tena.

Le 3 juillet 1940, dans la chapelle de l'hôpital français à Madrid, nous célébrions une messe pour la France. L'église était trop petite pour l'assistance franco-espagnole présidée par le Comte de la Baume notre ambassadeur ; Sir Samuel Hoare ambassadeur de Grande- Bretagne et le ministre d'Irlande, Monsieur Kerney. Je m'expliquais sur le sens de notre prière, sur les intentions que nos volontés devaient suivre : « Nous nous tromperions, nous serions les auteurs d'une défaite sans espoir si nous pensions que c'en est fini désormais avec celui qui ne mitraille plus les fils de France. Et, nous, prêtres, nous serions complices de la grande défaite, si nous nous taisions désormais par crainte, par manque de vigilance ou par ignorance ».

Et, Messieurs, laissez-moi vous dire ceci pour me faire mieux entendre de tous sur le sens de mon discours : Je ne crois pas que l'on soit Résistant comme on est d'un parti politique, ni comme l'on est soldat, ni, même, - et comprenez que je puisse le penser - comme on est chrétien. On est Résistant, comme on est homme, parce qu'on n'est homme que si on est libre. Nous ne recevons cette grâce de personne et, sauf que nous mangions je ne sais quel fruit empoisonné qui nous fasse perdre cet état de nature originelle, nous ne vivons pas autrement. Cesser de Résister, c'est déjà mourir par l'esprit et par le cœur. Et, alors, tant vaut mourir tout entier.

Voici donc, à propos de certains Français et, ensuite, des Espagnols, ce que je veux manifester et sans quoi mon témoignage pour vous au cœur duquel nous sommes, serait trop incomplet. Avant que la Grande-Bretagne et les États-Unis n'eussent reconnu la France-Libre_et le Comité Français de la Libération Nationale, nul ne pouvait songer à exiger du Gouvernement espagnol une reconnaissance, fut-elle simplement "de facto". Il était absolument impossible à des Français de se constituer en Espagne, sous quelque forme que ce fût, pour agir au nom de la France Combattante. Ailleurs aussi, ce fut impossible, et chez les Alliés, très difficile. Toute action ne pouvait être que clandestine. Elle le fut et je dirai même qu'elle le fut au sein même de l'ambassade de Vichy.

Il y eut un maquis français en Espagne, qui luttait contre l'Allemagne ! Il est indiscutable que l'attaché de l'Air, le colonel Malaise, ne remplit en Espagne, dès 1940 aucune autre mission que celle du résistant le plus actif et le plus audacieux. C'est lui qui donna aux diplomates et consuls l'heure H de leur dissidence, (mot dont il faudrait préciser le sens) et à moi, la mienne. Or, dans le tableau chronologique de la progression des départs pour l'Afrique du Nord, je vous prie de retenir que le convoi du 27 février 1943, s'est effectué comme tous les autres sous le pavillon de la Croix-Rouge Française dont j'avais, à titre précaire, la délégation générale et qui avait préparé ce convoi avec la Croix-Rouge Espagnole et la complaisance active de l'ambassadeur de Vichy, Monsieur Piétri. Je m'explique et ce n'est certainement pas inutile.

Un délégué de Croix-Rouge nationale ne peut exister à l'étranger que par l'acte émanant de la Croix-Rouge de son pays qui l'accrédite auprès de la Croix-Rouge du pays où il doit exercer sa mission.

Avant que je n'eusse l'honneur de recevoir cette mission, d'ailleurs peu habituelle sous cette forme, la Croix-Rouge Française n'existait pas en Espagne. Elle fut créée pour vous, à votre intention, en fonction de votre assistance, pour assurer votre départ, pour suppléer les consulats de Vichy et se substituer à eux, dont l'action, par diverses causes et divers agents, entrait rapidement dans une paralysie plus complète ou devenait de l'hostilité agressive. Néanmoins, c'est de Paris que je devais recevoir cette délégation, et par Vichy. Car il n'y avait pas pour cette institution supranationale et pour sa souche-mère, d'autre Croix-Rouge Française que celle que présidait, à. Paris, Monsieur de Mun. Il est de mon devoir de manifester que le Maréchal ayant approuvé l'œuvre dont je lui avais fait connaître la nécessité dès le début de novembre 1942, c'est mon ami André Lavagne, qui fit aboutir la démarche auprès de Monsieur de Mun. J'avais avec Monsieur Lavagne des relations plus anciennes. Par chaque valise, il me transmettait des informations sur la conduite des nazis en Allemagne et dans les pays soumis à leur tyrannie, ce qui ne permettait de les faire connaître à la hiérarchie catholique espagnole.

Je fus agréé par son collègue espagnol, mais tacitement, non pas formellement ; de telle sorte que, par la suite, l'ambassade de Vichy exploita cette conjoncture pour proposer un délégué d'un autre choix. Celui-ci, bien inoffensif au demeurant, par nature et volonté, ne reçut pas davantage le *placet*. La différence entre lui et moi était qu'il n'avait rien à faire, tandis que je demandais à la Croix-Rouge Espagnole une œuvre immense. Elle se mit à l'ouvrage avec un dévouement inlassable, digne des plus grands éloges, particulièrement en la personne de M. de Pedroso, du Comte de la Granja et du Duc de Hernani, avec lequel j'ai encore l'honneur de servir.

À cette Délégation de Croix-Rouge, pour la légitimité et une partie de l'efficacité qu'elle comportait, s'ajouta, dans le même temps, la Délégation du Comité d'Alger et, plus tard, celle du Comité de Coordination dans les Territoires Libérés de la Croix- Rouge Française, « pour autant que cette régularisation était nécessaire », écrivait Monsieur Millot.

Ici, vous me permettrez de dire fièrement, que rien n'aidait plus ma Délégation Générale que la soutane que je portais, telle qu'elle est aujourd'hui, et dont j'ai toujours fait un usage assez viril pour n'avoir nulle envie de la troquer contre aucun veston.

Vous savez bien que l'Espagne est un pays religieux, catholique même, abondamment peuplé d'anticléricaux et c'est pour ceux-ci surtout, que le cléricalisme est une nécessité de moyen. C'est ainsi que chaque fois qu'une liberté est menacée, qu'une détresse gémit, les uns mettent les prêtres en cause, les autres réclament leur intervention. Ce ne sont pas là, aujourd'hui, des habitudes françaises, manifestement publiques au moins. On s'en félicite souvent ; il n'est pas certain que ce soit toujours mieux, ni plus courageux ; je me réfère à notre histoire nationale antérieure.

Bref, que fit la Croix-Rouge pour vous ?

Elle fit siennes les listes des Françaises et des Français que nous lui donnions, que nous avions composées sur les instructions d'Alger qui réclamait en priorité les officiers, les sous-officiers, les spécialistes pour les chars de combat, les aviateurs, les médecins et le personnel du service de Santé. Elle se prêta à un laborieux travail de classification établi sur des bases que la Direction Générale de la Sûreté, après accord des Ministères des Affaires Extérieures, de l'Armée et de l'intérieur, nous avait signifié en janvier et avril 1943. Les circulaires auxquelles je fais allusion avaient considéré les Français d'abord comme neutres en vertu de l'Armistice ; puis, sous le coup des protestations allemandes, comme belligérants. Mais elles sollicitaient les conventions de la Haye et de Genève, avec tant de soins minutieux, qu'aucune des catégories pour militaire qu'elle fut, par l'âge et même la profession, ne fût privée de sortir d'Espagne. J'en appelle à votre témoignage.

C'est ainsi que le premier convoi, sorti par Algésiras, le 27 février 1943, emportait tout l'état-major du 2ème Hussards de Tarbes, La liste qui concerne ces officiers indique pour chacun d'eux leur grade. elle est signée du Directeur Général de Politique Extérieure en date du 17 mars 1943 et est accompagnée d'une note prescrivant leur sortie du territoire espagnol.

Ce dévouement de la Croix-Rouge Espagnole marchait donc de conserve avec la bonne volonté du Ministère des Affaires-Extérieures, de la Direction. Générale de la Sûreté et de la section de l'Etat-Major de l'Armée chargée du Camp de Miranda$_c$

Mais, puisque, sans avoir pu assez parler des grands dévouements français que vous avez rencontrés, (et comment ne pas rendre le plus grand hommage à notre ami Paul Foret, aujourd'hui, hélas ! décédé), je me surprends à vous parler déjà des Espagnols, veuillez me permettre de vous dire ce qu'ils furent pour vous. Combien d'entre-vous pourraient nous faire le récit de l'hospitalité basque et catalane qu'ils reçurent en montagne, l'aide des cheminots ? Certains, d'un relai à l'autre, ont traversé toute la Péninsule ou sont arrivés jusqu'à San Bernardo qui s'occupa de les loger jusqu'au prochain convoi. Mais pour me limiter dans cette suite de citations, je ne vous en donnerai que deux.

Monsieur Sivan, aujourd'hui ambassadeur de France à Téhéran et moi-même, désignés tous deux pour rester en Espagne, nous étant trouvés sur le pavé de Madrid, en situation désormais irrégulière, nous nous présentâmes au Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires Extérieures et nous déposâmes sur son bureau nos papiers diplomatiques auxquels nous n'avions plus droit. Nous lui disions aussi que si notre présence était trouvée importune alors que nous avions l'intention de nous occuper de nos compatriotes internés dans tant de prisons et à Miranda, nous quitterions cependant l'Espagne pour Alger.

Monsieur Pan de Soraluce, c'était son nom, se leva avec son habituelle gravité, il déposa sa cigarette mal roulée, et de ses deux mains nous rendit nos papiers en nous disant : « vous êtes les hôtes d'honneur de l'Espagne. Faites pour la France tout ce que vous pourrez ».

Personnellement, j'avais entendu de ces paroles qui font monter, à qui les entend, le cœur à la gorge. Le 12 juillet 1940, un prêtre de mes amis, Luis Carreras, illustre par la culture, meurtri par les luttes de toute une vie de dévouement et d'ingratitudes subies, écoutait ce jour-là ma tristesse. Tout-à-coup, ayant cru discerner en moi du découragement, il s'écria: « Comment ! Vous vacillez ? Non ! S'il me fallait accepter la défaite de la France, je devrais réviser ma croyance en Dieu ! »

Plus que pour d'autres pays, il est vrai de dire que l'Espagne est faite d'individus qui, avant tout, sont animés par une conscience aiguë et plénière de leur personnalité. Cela est à ce point, que l'Espagnol se dispense des lois en vigueur, même s'il a la charge de les appliquer, avec le sentiment du devoir accompli, quand il croit satisfaire à une exigence humaine. Il n'est pour lui de prince temporel, quelle que soit sa couronne, ou de pontife spirituel, quelle que soit sa mitre, dont il ne soit capable de s'affranchir.

Ne pensez-vous pas que Michelet avait raison de dire que « généralement le courage des Ibères est celui de la résistance ? » Les Espagnols étaient faits pour vous comprendre.

Toutes choses égales d'ailleurs - et je suis loin d'en avoir dit le millième - en Espagne vous avez souffert les dangers de l'évasion, les peines de la captivité.

Les spécialistes des filières estiment que 500 seulement de ceux qui partirent d'outre-Loire pour l'Espagne, parvenaient aux Pyrénées.

Ceux qui parlent, de l'un et de l'autre côté de la cordillère, la même langue qui les unit intimement, étaient plus assurés du succès de leur entreprise. Il restera difficile de savoir combien ont été tués par les Allemands, combien sont morts d'épuisement en montagne. Je peux donner des noms, avec les circonstances de lieux et de temps, pour un petit nombre,

Le chiffre certain de la totalité de ceux qui sont morts en Espagne, pour lesquels nous connaissons les causes du décès, le lieu de la sépulture, s'élève à cinquante. À la demande des familles, les corps de 31 d'entre eux ont été transférés en terre française.

Nous eûmes à déplorer quelques cas de refoulement sur lesquels j'attirai aussitôt l'attention du Ministère des Affaires-Extérieures par un véritable cri d'alarme, notamment en juillet 1944.

Mais, quel fut le nombre de ceux qui, par les conditions de franchissement clandestin de la frontière, de séjour et de départ, composent la formation des Evadés de

France ? Les listes, équivalentes à des passeports collectifs, correspondantes aux divers embarquements par Algésiras, Gibraltar, Setubal et Malaga, nous donnent le chiffre de 18 397. Veuillez bien vous rappeler le chiffre estimatif que j'ai déjà donné de 23 000 et attribuer cette différence d'environ 5 000 à ceux qui sont passés dans des conditions plus confortables ou spéciales, ou privilégiées.

Quelles furent les conditions de séjour en Espagne des Evadés de France ?
Il ne fut pas pour tous égal. Leur sort dépendait de cent circonstances fortuites et non seulement de l'esprit avec lequel le gouverneur de telle Province interprétait les instructions de Madrid, mais du tempérament du garde-civil ou du commissaire de Police.

De même qu'au Moyen-Âge on distinguait les Voies qui, toutes à la fin, conduisaient au chemin français de Compostelle, qui passait précisément non loin de Miranda-de-Ebro, sur l’orient des Pyrénées, Figueras, Gerone et Puigcerda se trouvaient reliées à Barcelone, l'Andorre et le Val d'Aran, à Lérida, au centre, Jaca et Barbastro, à Saragosse, à l'occident Pampelune et Irun à Saint-Sébastien.

Malgré le dévouement de nos délégués et les plus heureuses complicités, un tiers seulement de l'effectif que j'ai donné évita la prison ou le camp de concentration, ou la résidence surveillée stricte, et vécut en hôtel ou en pension, sous contrôle hebdomadaire de la police, qui souvent s'en remettait à nous. Sans doute, les autorités espagnoles se défendaient d'infliger aux réfugiés français le régime pénitentiaire de la prison ou du camp de concentration, réservé à l'ennemi ou au condamné par la loi pour un crime ou un délit. Prises au dépourvu, inquiètes des circonstances qui étaient celles du monde entier jeté dans une guerre terrible, harcelées par les protestations et les exigences allemandes, ces autorités espagnoles nous remontraient qu'elles n'avaient, pour le moment, d'autres possibilités d'hébergement que ces prisons et cet unique camp de Miranda. Nous ne cessions, cependant, de nous en plaindre, de faire entendre nos réclamations, particulièrement à propos de l'usage des menottes, des cruelles répressions des évasions.

Il était bien vrai, pourtant, comme on pouvait nous le rappeler, que la France en avril 1939, n'avait eu de meilleure hospitalité à offrir aux 500 mille espagnols gardés par les sénégalais, à Banyuls, au Barcarès, à Bram et ailleurs, dans des conditions très lamentables et que, personnellement je ne pouvais mettre en doute, les ayant connues par mes visites.

Miranda, d'ailleurs, ne fut pas toujours également mauvais et à mesure que l'aménagement s'améliorait, que les colis alimentaires vous parvenaient en plus grand nombre et que sa surpopulation diminuait, au témoignage de ceux de vos camarades qui m'écrivaient, le pire des tourments était l'attente. Mais, là comme aussi en prison, la dysenterie était une maladie endémique qui fit, même, des victimes mortelles. On était en prison à Figueras, Gerone, Barcelone, Lérida, Reus, à Jaoa, Barbastro, Saragosse, Huesca, Pampelune, Pontvedra, Orense, Figuerido, Celanova; à Totana dans les pires conditions à Caceres, Alméria.

Pour vider ces prisons aux effectifs qui allaient de 500 à 250, à 75, à 10 ou à 2 ou 3 et même 1 seul français, la Croix-Rouge loua des établissements balnéaires disponibles avec l'accord des autorités espagnoles qui s'engageaient à y acheminer nos compatriotes. Ils s'y trouvaient en résidence surveillée. Ainsi à Caldas de Malavella, Rocallaura, Arnedillo, Sobron, Urberuaga de Ubilla, Molinar de Carranza, Lecumberri, Betelu, Onteniente. Certains de ces établissements étaient si peuplés que la discipline imposée par nos délégués (la plupart des professeurs de nos Instituts et lycées français en Espagne) et celle, plus stricte à la fois et moins agréée, exercée par les autorités espagnoles, leur donna pour certaines périodes, un caractère qui évoquait le camp d'internement. Par nos délégués et directement, nous rappelions aux autorités compétentes et pour ce qui était de la tenue sanitaire et alimentaire de l'établissement, à leurs tenanciers, aux uns et aux autres, les conventions qui déterminaient, la nature de ces résidences, nos droits et leurs obligations.

Mais, d'autre part, nous ne pouvions pas ne pas déplorer certaines évasions à l'intérieur du Pays, préjudiciables à tous et à l'intéressé, certains actes d'indiscipline et même de vandalisme.

Bref, je pourrais faire l'histoire de toutes ces prisons, du camp, des résidences surveillées et des pensions de Barcelone, de Lérida, de Madrid, comme on a fait l'histoire des secteurs de la guerre de 1914-18, avec les lettres et les rapports, non seulement des Délégués, mais de beaucoup d'entre-vous.

Je citerai une seule lettre, celle d'un français en résidence surveillée à Urberuaga de Ubilla, écrite en date du 7 septembre 1943 par T. L., lieutenant aux Tirailleurs sénégalais, 14 blessures, ex-détenu par la Gestapo à la prison de la Santé, précédemment détenu à Pampelune. C'était un dur et il était exigeant sur le patriotisme de ses camarades. Évoquant tant de hardiesse et d'aventures qui aboutissaient à cette attente, il écrivait :

> « Ces braves gens, ces honnêtes garçons, ces hommes qui n'ont que le désir d'être enrôlés dans les armées alliées, se moquent éperdument d'être logés dans un bel établissement d'une station balnéaire, de vivre dans des conditions que la Croix-Rouge s'efforce d'améliorer chaque jour (ce dont nous vous remercions infiniment) croyez-le bien .... Nous n'avons pas besoin de vacances. Mes amis protestent d'être traités comme des paresseux à l'engraissement. Ils ne veulent plus qu'on les garde inactifs alors que le sang coule tous les jours ».

Que l'extrait réduit de cette lettre soit retenu comme élément d'appréciation sur l'inégalité du sort de ceux que rassemblait un même idéal, qui n'était ni de souffrir en prison ni d'attendre en hôtel ou en pension, mais d'aller se battre et pour qui tout ce qui était une position d'attente, était au moins spirituellement, un internement infligé au Résistant à l'ennemi.

Si j'ai fait passer sur votre auditoire, qui n'est pas uniforme, et entre lui, la France et

l'Espagne « le souffle glacial, d'une vérité morte » mais capable de reprendre vie, il n'est pas dévastateur. Car, nous échappons à l'étroitesse du dilemme et si nous appartenons à l'Histoire oubliée, nous sommes encore vivants. Après la surprise du froid, la chaleur de l'étreinte est plus fraternelle. Qui oserait le nier aujourd'hui, en ce moment ? Ce que j'ai dit me donne plus de liberté pour vous donner mes conclusions et avec plus de force.

Un jour, la question s'est posée à Monsieur le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de savoir si le « Statut des Déportés et Internés Résistants » était applicable aux Français évadés de France par la frontière espagnole et internés en Espagne avant de pouvoir s'embarquer en direction de l'Afrique du Nord. Le Ministre, dans sa sagesse, a pris l'avis du Conseil d'État qui a répondu par l'affirmative. Il a, cependant, subordonné cette possibilité à deux conditions, conformes d'ailleurs à la législation générale en la matière : avoir été interné au moins pendant trois mois ; avoir effectivement rejoint les Forces Françaises Combattantes.

Sur cet Avis, rendu par cette Cour Suprême, les services du Ministère des Anciens Combattants ont été amenés à distinguer internement et liberté surveillée. Entre-temps, les intéressés, soit directement soit indirectement, par le Ministère ou par la Croix-Rouge Française, allaient me demander d'attester de leur passage en Espagne. Je devais préciser les dates de leur entrée clandestine, les lieux de leur stationnement : prisons, camp de concentration de Miranda-de-Ebro, établissements balnéaires, hôtels, voire hébergement chez l'habitant.

Les Services du Ministère ayant réservé aux seuls internés à Miranda ou dans les prisons et durant trois mois bien comptés, le titre d'interné de la résistance, certains, en particulier ceux qui avaient été logés par l'initiative française et aux frais de la France dans des établissements balnéaires, par groupes considérables, dont l'effectif atteignait de 400 à 1 000 personnes et où la surveillance exercée par des militaires, des gardes-civils et la police, était plus stricte que celle qui limitait la liberté de petits groupes, à plus forte raison des Français logés dans des hôtels ou des pensions, protestèrent. Les arguments dont ils étayaient leur protestations se trouvaient être ceux dont mes protestations faisaient état à l'époque, et que j'ai mentionnés.

Mes protestations furent faites par écrit, portées à qui de droit à Madrid par moi-même et aux autorités provinciales par mes délégués, en particulier pour Uberruaga de Ubilla, Molinar-de-Carranza, par des hommes remarquables par leur rang, leur autorité et leur courage, MM. Arnaud et Mougin, par mon secrétaire-général, M. André Roger, aujourd'hui Consul Général de France à Genève, dans le secteur de Saint-Sébastien, par M. André Mattei.

Voici ce que j'écrivais le 3 février 1944 :

« Comme je me permets de le rappeler au Ministère des Affaires Extérieures et à la Sûreté, le Balneario de Uberruaga-de-Ubilla, abritant des sujets français hors d'âge et de conditions militaires (ce qui était absolument inexact, mais devenu théoriquement vrai par l'art franco-

espagnol de la casuistique en la matière), est une résidence surveillée, ce qui ne veut pas dire un camp de concentration. Les hôtes de ce Balneario peuvent par conséquent, se promener, chercher le soleil là où. il est et il dépend de notre propre administration de la Croix-Rouge, d'assigner à chacun les chambres qui nous paraissent convenables, de diviser par groupes ou catégories […] Nos réfugiés se prêteront avec beaucoup de courtoisie au lever des couleurs espagnoles, emblème du pays qui leur donne l'hospitalité. Mais dans l'enceinte du Balneario, dont ils sont les locataires, le drapeau français sera également hissé. Les priver de ce droit et de ce devoir est un abus de pouvoir ».

En 1958, à l'occasion d'un cas d'espèce, Monsieur le Ministre des Anciens Combattants voulut bien me demander des précisions. Dans la réponse qu'il fit à M. Appert, Vice-Président de la Fidegep et qui a été publiée dans l'organe de cette Fédération, le Ministre fait état de ma réponse.

Celle-ci distingue, en effet, entre les prisons et le Camp de Miranda, lieux d'internement en droit et en fait, et tous les autres lieux qui, en droit, étaient des résidences surveillées, l'étaient généralement en fait, mais avec des degrés souvent très écartés, même avec des réalités contraires quoique accidentelles, souvent injustifiées, parfois excusables.

Pour faire réponse, j'avais pris le soin de consulter ceux qui, dans mon équipe, étaient au fait de la question. Ainsi, j'ai alors, et dans ces conditions, répondu strictement aux questions qui m'étaient posées.

Aujourd'hui, de cette tribune que vous me donnez, après mon témoignage, sans me départir de l'obéissance du citoyen, mais sans renoncer à la liberté d'avoir une opinion différente de celle qui sert de fondement à la théorie et à la pratique de votre Statut, je vous donnerai toute ma pensées

1°) Il me parait juste et équitable d'assurer aux Évadés de France par l'Espagne, les bénéfices accordés aux Déportés de la Résistance, en vertu d'une assimilation qui ne confond pas à l'origine l'acte volontaire de celui qui prit librement les risques de cette entreprise de guerre, avec le fait, bien distinct, mais d'une autre sorte aussi méritoire, de la déportation.

2°) Fixer une durée à la détention ne me paraît pas équitable parce que :

a) les plus heureux dans leur tentative échappèrent à une détention dépassant les seuls délais de vérification d'identité, sans parler de ceux qui ne connurent jamais ni prisons, ni Miranda, ni Commissariats,

b) la prolongation de la détention pouvait, pour certains, être due à la priorité que, sur les ordres d'Alger, nous donnions à leurs camarades qualifiés de spécialistes ou cadres de l'Armée,

c) il ne faut pas exclure le cas de quelques-uns qui retardèrent volontairement la cessation de leur situation d'internement et même leur départ pour l'Afrique du Nord,

d) nos efforts visaient à écourter, réduire, supprimer cette détention. De sorte que, maintenant, c'est dans la mesure où nous avons réussi à sauver nos compatriotes de la prison ou du camp de concentration, ou à réduire la durée de leur captivité en les faisant

passer, à grands frais, dans des établissements et des hôtels à notre charge, dans la mesure où nous avons réduit leur séjour en Espagne et avancé pour eux le moment de prendre rang dans les armées françaises au combat, qu'ils sont privés de certains de leurs droits.

3°) D'autre part, quand on se réfère au régime lui-même de la vie des Évadés de France, réfugiés en Espagne, il est indiscutable qu'il y avait un monde entre les prisons, et particulièrement celles de Figueras, Dérida, Barbastro, et surtout Totana, et le Camp de Concentration de Miranda. Il y avait un autre monde entre ledit camp et lesdites prisons d'une part, et les "Balnearios", même de stricte surveillance, d'autre part.

4°) Pour l'Espagne, pays neutre d'abord, non-belligérant ensuite, quoi qu'il en soit du fait réel de la captivité, elle n'a pas entendu soumettre les Français à l'internement en prison ou camp de concentration, dans le sens ou l'Ennemi l'entend quand il l'impose à ses victimes.

5°) Tant que nous n'avons pas été en mesure, avec l'aide de nos Alliés, à. laquelle contribua le Vatican, de mieux alimenter, couvrir et vêtir nos compatriotes, l'Espagne leur a fait partager la misère de ses propres fils, celle dans laquelle elle était plongée par la Guerre civile d'où elle sortait et que les circonstances de la Guerre mondiale laissaient sans remède.

6°) Mais l'Espagne ne laissa pas d'utiliser les conditions de sa pénurie, sa gêne dans la conjoncture mondiale, fertile en incidents de toutes sortes, pour créer la confusion de catégories de réfugiés afin que tous puissent, en allégeant le poids de ses charges, quitter le territoire national.

Pour tous ces motifs, je ne pense pas, je ne crois pas que l'on puisse en toute équité, baser sur tant de hasards des décisions, qui non pas dans leurs principes, mais dans leurs conséquences, peuvent être pratiquement arbitraires et créer des privilèges.

Tous les Évadés de France qui ont rejoint les Forces Françaises au combat ne subirent pas en Espagne, le même sort, mais tous furent exposés au pire.

C'est pourquoi, en ma qualité de témoin irrécusable, je dis avec toute la responsabilité qui engage ma conscience et mon âme, plein de tout ce que j'ai vu faire et de ce que j'ai fait, chargé de dettes infinies de reconnaissance et franc de toute obligation - sauf celle, si grande, que j'ai reçue hier de vous, par l'honneur qui les surpasse tous de ranimer la flamme sur le Tombeau du Soldat Inconnu - je crois que la justice à votre égard, se trouve dans une généreuse libéralité d'interprétation des textes et de l'attribution des avantages du Statut, à tous les français qui- entre leur évasion de France et leur départ pour rejoindre les Forces françaises au combat, ont été retenus en Espagne et ont mérité d'être confondus comme les fils de la même Mère-patrie.